

Règles et règlements

- Le(la) candidat(e) doit être en train de terminer sa dernière année d'études secondaires dans un établissement secondaire de la Nouvelle-Écosse et doit avoir indiqué, à la fin de ses cours du secondaire, son intention de poursuivre ses études artistiques dans un programme reconnu d'enseignement supérieur lors de l'année scolaire suivant la date d'attribution de la bourse.
- Le(la) candidat(e) doit soumettre deux (2) œuvres d'art originales non encadrées. Ces œuvres doivent être des œuvres originales dans la matière. (Voir la section intitulée « Appropriation et plagiat » dans le programme d'arts visuels de 10^e/11^e année ou de 12^e année.)
- Les œuvres d'art ne doivent pas mesurer plus de 76 x 101 cm (30 x 40 pouces) et peuvent porter sur un sujet quelconque. Chaque œuvre doit porter clairement (au dos) le titre, le nom de l'artiste, son âge et son adresse. Il convient d'envoyer les œuvres dans un colis plat et bien protégé.
- La ou les personnes à qui la bourse aura été attribuée en seront informées par courriel. Cette récompense sera soulignée lors de la cérémonie de remise des diplômes de l'école. En septembre, les candidats retenus devront fournir la preuve qu'ils sont inscrits à un programme reconnu d'enseignement supérieur et le chèque de la bourse sera envoyé directement à l'établissement postsecondaire concerné.
- Le ou la candidat(e) reste propriétaire de ses œuvres, mais accorde au comité le droit d'afficher (de façon physique ou électronique) les œuvres qu'il ou elle lui a soumises à des fins non commerciales pendant une période de jusqu'à 18 mois, au bout de laquelle il ou elle pourra récupérer ses œuvres. Nous sommes prêts à afficher les œuvres pendant plus longtemps si l'artiste y consent. Notre galerie d'œuvres d'élèves suscite un grand intérêt de la part des employés et des visiteurs du ministère et est très appréciée.

Informations

Vous pouvez obtenir des informations supplémentaires auprès d'Ardith Haley, consultante en éducation artistique

téléphone : (902) 424-8894
courriel : <haleyaj@gov.ns.ca>

La bourse deGarthe est financée au moyen d'un fonds en fiducie mis en place par Agnes deGarthe, épouse de feu William E. deGarthe, peintre et sculpteur bien connu de Peggy's Cove. Le programme de bourse est administré par un comité d'éducateurs et de spécialistes mis en place par le ministère de l'Éducation. Le formulaire de demande devra être soumis avec les œuvres d'art d'ici au **13 avril 2012*** à l'adresse suivante

À l'attention de : Ardith Haley
Consultante en éducation artistique
Services de la programmation anglaise
Ministère de l'Éducation
2021, rue Brunswick
CP 578
Halifax (N.-É.) B3J 2S9

** Les demandes portant un cachet de la poste et reçues après cette date **pourront ne pas être prises en compte.***


NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE

Bourses artistiques deGARTHE


deGARTHE
deGARTHE

**Formulaire de demande
2012**

Note aux élèves

Pour vous assurer que vous avez inclus tous les documents et toutes les pièces nécessaires, veuillez passer en revue la liste de vérification ci-dessous et y apposer vos initiales avant de soumettre votre demande :

- déclaration de l'élève indiquant ses observations concernant les œuvres d'art soumises, ses projets d'avenir sur le plan artistique et l'utilisation qu'il ou elle fera de l'argent de la bourse
- deux (2) œuvres d'art originales, conformément aux instructions
- signatures exigées :
 - candidat(e)
 - parent/tuteur
 - enseignant(e) d'éducation artistique
- lettre de recommandation de l'enseignant(e) d'éducation artistique (facultative)

Vos initiales indiquant que vous avez passé en revue la liste de vérification : _____

Section réservée à l'usage du service

Date Stamp Recieved:

Initials: _____

Formulaire de demande

Veuillez écrire en majuscules

Date de la demande		Adresse de courriel	
Name		Âge	Téléphone
Adresse postale (veuillez inclure le code postal)			
École secondaire			
Nom de la direction de l'école		Nom de l'enseignant(e) d'éducation artistique	
Établissement postsecondaire dans lequel je compte poursuivre mes études artistiques			
Œuvre n° 1			
Titre		Année d'achèvement	
Support/technique		Dimensions de l'œuvre	
Œuvre n° 2			
Titre		Année d'achèvement	
Support/technique		Dimensions de l'œuvre	

Dans le cadre de la soumission, le(la) candidat(e) doit inclure une brève déclaration artistique expliquant les œuvres d'art proposées. Dans cette déclaration, le(la) candidat(e) explique aussi ses plans d'avenir concernant l'utilisation de l'argent de la bourse.

Les soumissions incomplètes ou les œuvres non conformes aux spécifications pourront ne pas être prises en compte.

J'ai lu les règles et les règlements et je consens à les respecter et à m'y conformer. Si mes œuvres sont retenues pour l'affichage, je cède le droit de les afficher pendant une période d'un an, avec la possibilité de prolonger indéfiniment cette période si je le souhaite.

Signature du(de la) candidat(e)

Autorisation du parent ou tuteur légal

J'ai passé en revue le dossier de candidature et je consens aux règles et aux règlements décrits.

Signature du parent ou tuteur

Déclaration de l'enseignant(e) d'éducation artistique

À ma connaissance, les œuvres soumises sont des originaux du(de la) candidat(e), avec les conseils normaux dispensés par un(e) enseignant(e) d'éducation artistique. Je pense que le(la) candidat(e) a les qualifications nécessaires pour s'inscrire au programme d'enseignement supérieur en éducation artistique indiqué. (L'enseignant(e) d'éducation artistique peut, s'il ou elle le souhaite, inclure une lettre de recommandation dans le dossier de candidature.)

Signature de l'enseignant(e)